

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 septembre 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	25	2	1	5

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, SUDRON Frédéric donne pouvoir à FAYE Jean Pierre.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

PERIGAUD Chantal.

Absents :

CAMBOU Stéphane, DOLLEY Alain, PLAZANET Mélanie, SIMON Isabel, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : DUPUY Nathalie.

FINANCES

Délibération n° 80 – 2017 : Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget approuvé par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 13 avril 2017 ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

Monsieur le Président explique aux élus du Conseil Communautaire qu'afin de financer les travaux d'extension et d'aménagement de la Bibliothèque de Peyrat le Château, un emprunt de 200 000 € doit être réalisé.

Monsieur le Président rappelle qu'il ne dispose pas de délégation au titre de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT pour procéder, dans les limites déterminées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget.

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil Communautaire pour l'autoriser à avoir recours à l'emprunt pour financer l'investissement précité ; les modalités de conclusion du contrat seront présentées ultérieurement aux membres du Conseil Communautaire pour accord (taux, index de référence, durée, marge, type d'amortissement, etc.).

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à lancer une consultation pour contracter un prêt d'un montant de 200 000 € ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à négocier au mieux les offres de financement conformément aux dispositions ci-dessus ;
- DE DIRE que le résultat de la consultation sera soumis au vote du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 septembre 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

